



L'Engagement de Beijing:

Progrès et Tâches Inachevées dans la Lutte Contre la Violence à l'Égard des Femmes



Un regard plus approfondi
sur l'histoire et l'évolution
du domaine critique de la
Plate-Forme d'Action de
Beijing sur la Violence à
l'Égard des Femmes



La conférence de Beijing: Une Étape importante pour les Droits des Femmes



La Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes s'est tenue à Beijing en 1995. Elle a réuni **189** gouvernements et **17.000** activistes.



La conférence a débouché sur la *PlateForme d'Action de Beijing (PfAB)*, un programme novateur pour les droits des femmes à l'échelle mondiale.



30 ans plus tard, la BPfA reste l'un des textes fondateurs du mouvement pour la justice entre les hommes et les femmes.



Un Plan d'Action Mondial pour les Droits des Femmes dans le Monde

La PfAB est un cadre stratégique global qui vise à faire progresser les droits des femmes dans toutes les sphères de la vie, en identifiant 12 domaines critiques:

1. Éducation et Formation des Femmes
2. Femmes au Pouvoir & Prise de Décision
3. Femmes et Santé
4. Mécanismes Institutionnels pour la Promotion des Femmes
5. La Violence à l'Égard des Femmes
6. Droits Humains des Femmes
7. Les Femmes & les Conflits Armés
8. Femmes, Médias et Information
9. Femmes & Pauvreté
10. L'Environnement
11. Femmes & l'Économie
12. La Petite Fille

Chaque domaine comporte des objectifs spécifiques et des points d'action pour les gouvernements, les organisations internationales et la société civile afin de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. La Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies (CSW) est un mécanisme mondial de responsabilisation dans le cadre duquel les gouvernements rendent compte de leurs progrès.

Tous les cinq ans, les progrès accomplis à Pékin ont fait l'objet d'un examen qui a permis de dégager de nouvelles perspectives et priorités.





Mettre fin à la violence à l'égard des femmes: Une question centrale en point de mire

La PfAB invite les gouvernements à prendre des mesures pour prévenir, enquêter, surveiller et punir les actes de violence à l'égard des femmes, en considérant la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits humains et un obstacle à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La violence à l'égard des femmes est définie comme suit:

“tout acte de violence fondé sur le sexe qui entraîne ou est susceptible d'entraîner pour les femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.”

En outre, la PfAB stipule que «la violence à l'égard des femmes est une manifestation des relations de pouvoir historiquement inégales entre les hommes et les femmes, qui ont conduit à la domination et à la discrimination des hommes envers des femmes et à l'empêchement de la pleine promotion des femmes»

Le document fait référence à des types de violence spécifiques tels que la violence domestique, les agressions sexuelles, la traite des êtres humains, la stérilisation et l'avortement forcés, l'infanticide féminin et les mutilations génitales féminines (MGF).



Stratégies Clés de la PfAB pour Lutter Contre la Violence à l'Égard des Femmes



Trois objectifs stratégiques sont définis dans la PfAB:

D.1 Prendre des mesures intégrées pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes

- Les gouvernements doivent condamner la violence, adopter/renforcer un cadre juridique pour la violence à l'égard des femmes, ratifier les normes relatives aux droits de l'homme, intégrer la dimension de genre, prévoir des mécanismes de justice pour les survivants, entre autres.
- Les gouvernements, les organisations communautaires, les ONG, les secteurs public et privé sont tenus de fournir des services d'intervention bien financés, accessibles sur le plan linguistique et culturel, et de financer des campagnes d'information pour que les communautés puissent réagir efficacement et prévenir la violence à l'égard des femmes, entre autres.
- Les gouvernements, les employeurs, les syndicats, les organisations communautaires et de jeunesse et les ONG doivent éliminer le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes dans les institutions et sur les lieux de travail, fournir des programmes de soutien aux filles, aux adolescentes et aux jeunes femmes, et prendre des mesures spéciales pour les plus vulnérables, notamment les jeunes femmes, les femmes déplacées et les femmes handicapées, entre autres.

D.2 Étudier les causes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures préventives.

- Les gouvernements devraient promouvoir la recherche et la collecte de données, diffuser les résultats et encourager les médias à examiner les stéréotypes liés au genre.

D.3 Éliminer la traite des femmes et aider les victimes de la violence due à la prostitution et à la traite

- Les gouvernements des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que les organisations régionales et internationales devraient ratifier les conventions internationales sur l'esclavage et la traite. S'attaquer aux causes profondes de la traite, coordonner l'action des autorités et des institutions chargées de l'application de la loi et élaborer des programmes de formation pour prévenir le tourisme sexuel et la traite des êtres humains.



Progrès et lacunes au cours des 30 dernières années

Beijing + 5 (2000): Réaffirmer les Engagements, Reconnaître les Lacunes

- **Réussites:** Réaffirmation de l'engagement mondial à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, attention accrue portée à la violence à l'égard des femmes en tant que problème d'égalité entre les hommes et les femmes.
- **Défis:** manque de mise en œuvre, collecte de données inadéquate
- **Principales exigences:** amélioration de la collecte et de la communication des données

Beijing +10 (2005): Une Attention Accrue à la Prévention et aux Réponses Globales

- **Réussites:** De nouvelles lois ont été adoptées, reconnaissant la nécessité de services complets.
- **Défis:** application incohérente des lois, manque de ressources et inaccessibilité des services, en particulier pour les communautés rurales et marginalisées.
- **Principales exigences:** meilleure application des lois et des politiques, intégration de la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les plans d'action nationaux, amélioration de l'accès aux services.

Beijing +15 (2010) : Intégration de la Lutte Contre la Violence à l'Égard des Femmes dans le Cadre plus Large des Droits de l'Homme

- **Réussites:** Reconnaissance de la violence à l'égard des femmes comme un problème de droits humains, intégration de la violence à l'égard des femmes dans les politiques nationales de développement, attention accrue à la nature intersectionnelle de la violence à l'égard des femmes.
- **Défis:** application incohérente des lois, niveaux de violence disproportionnés pour les réfugiés et les minorités ethniques.
- **Demandes clés:** Augmentation du financement des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes, poursuite du plaidoyer en faveur de l'obligation de rendre compte des engagements pris.

Beijing +20 (2015) : Intégration de la Lutte Contre la Violence à l'Égard des Femmes dans le Cadre plus Large des Droits de l'Homme

- **Réussites:** renforcement de la législation sur la violence à l'égard des femmes, reconnaissance de l'intersectionnalité de la violence
- **Défis:** application incohérente des lois, financement limité, montée du cyberharcèlement
- **Principales demandes:** renforcement de l'application de la loi, protection contre la violence numérique et en ligne dans les cadres juridiques, soutien accru aux femmes dans les zones touchées par les conflits.

Pékin +25 (2020) : Combattre la Violence dans le Contexte des Crises Mondiales

- **Réussites:** reconnaissance du lien entre les crises (comme COVID-19) et la violence domestique, attention accrue à la violence en ligne et à la sécurité numérique.
- **Défis:** flambée de violence pendant les lockdowns, réponses inadéquates à la violence dans les situations d'urgence, manque de ressources et de volonté politique pour mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes.
- **Principales demandes:** financement urgent de la prévention et de la réponse à la violence à l'égard des femmes dans les plans d'urgence et de redressement, protection des femmes contre la violence numérique.



Perspectives d'Avenir: Un Appel à Poursuivre le Plaidoyer et l'Action à Beijing +30

Beijing +30 appelle à un engagement mondial renouvelé pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, offrant ainsi l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et de s'engager à nouveau dans des actions qui préviennent la violence et soutiennent les survivantes.

Une attention particulière sera accordée à

- **Responsabilité**

- Renforcer les mécanismes de responsabilisation afin de garantir la pleine application des lois et des politiques qui traitent de la violence à l'égard des femmes

- **Ressources**

- Exiger un financement durable, d'autant plus que la violence continue de se manifester sous de nouvelles formes, y compris numérique et dans des contextes postpandémiques.

- **Le réengagement**

- Encourager les parties prenantes de la BPfA à s'engager à nouveau dans leur pacte politique initial

Alors que nous entrons dans l'ère Beijing +30, nous posons les questions suivantes :

- Quels engagements ont été tenus ou honorés?
- Quels sont les engagements qui ont pris du retard ou qui nécessitent une attention particulière?
- Comment les lacunes peuvent-elles être comblées et par qui?

Nous avons tous un rôle à jouer dans la réalisation d'un monde où toutes les femmes et les filles seront libérées de la violence au cours de cette génération, en mettant en place des mécanismes de responsabilisation plus solides et plus accessibles, en exhortant les bailleurs de fonds à financer les mouvements féministes qui œuvrent pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et en plaidant auprès des décideurs politiques pour qu'ils respectent leurs engagements dans le cadre de la PfAB.

F: @GBVPreventionNetwork

I: @preventgbvnet

X: @gbvnet

E: info@preventgbvafrica.org

<https://preventgbvafrica.org>

Conception par : Samson Mwaka

2024

